

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 24 FEVRIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 24 février,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 18 février 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 22

Excusés représentés : 6

Excusés non représentés : 1

Absents : 2

Votants : 28

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON,

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. ARNAUD

Mme JOLIVET : Pouvoir à M. VIAL

Mme GINET : Pouvoir donné à Mme TARERAT

Mme REYNAUD : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES

Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET

M. MARCEAU : Pouvoir donné à M. DURIEUX

EXCUSEE :

Mme JANISSET

ABSENTS :

M. VALEYRE, M. BLANCHARD

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

n° 20260224_D_015

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe
Assainissement :
Affectation des
Résultats 2025

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un excédent de fonctionnement de :	126 583,80 €
Corrigé de l'intégration du résultat de dissolution du Syndicat des Eaux Loire Lignon :	
Excédent de fonctionnement du SELL :	6 476,12 €,
Soit un excédent de fonctionnement global corrigé de :	133 059,92 €,

Un excédent d'investissement de :	123 307,28 €
-----------------------------------	--------------

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	- 184 945,70 €,
• + R.A.R. en Recettes de	488 581,40 €,

Vu le dégagement de financement de	426 942,98 €,
------------------------------------	---------------

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Décide à l'unanimité, de reporter :

- En section d'investissement, l'excédent d'Investissement :	123 307,28 €,
- En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement, soit :	133 059,92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour
mois et an que dessus.

AR Prefecture

043-244301131-20260224-20260224_D_015-DE
Reçu le 05/03/2026

La Secrétaire de séance

Julie TARERAT

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET

